



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 26 janvier 2022

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 26 janvier 2022

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

| Arrêté | Date | INTITULÉ | Page |
|-----------------|-----------------|---|-------------|
| 2022/297 | 26/01/22 | Portant délégation de signature à Monsieur Mathias OTT, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète du Val-de-Marne | 4 |



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N° 2022 / 00297
portant délégation de signature à Monsieur Mathias OTT,
Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète du Val-de-Marne

La Préfète du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 modifié relatif aux préfets délégués pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2005-1646 du 27 décembre 2005 modifié désignant les départements dans lesquels est nommé un préfet délégué pour l'égalité des chances ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;

Vu le décret du 28 janvier 2020 portant nomination de Mme Mireille LARREDE, sous-préfète hors classe, en qualité de Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Mme Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

Vu le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de M. Mathias OTT, préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement, en qualité de préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète du Val-de-Marne, à compter du 27 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Mathias OTT**, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la Préfète du Val-de-Marne, afin de signer toute décision, arrêté, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles et décisions engageant les crédits de l'Etat ou tout document relatif à l'exercice de ses attributions en matière de cohésion sociale, d'emploi, de logement et d'hébergement, d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'intégration des populations immigrées.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Préfète du Val-de-Marne, **M. Mathias OTT** assure la suppléance ou l'intérim de cette dernière et reçoit à cette fin délégation en vue de signer toute décision et tout document relevant des attributions de l'Etat en Val-de-Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet délégué pour l'égalité des chances, la suppléance ou l'intérim de ce dernier est assuré par **Mme Mireille LARREDE**, Secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne.

Article 3 : Les délégations accordées à **M. Mathias OTT**, Préfet délégué pour l'égalité des chances, aux articles 1 et 2 du présent arrêté s'entendent à l'exception :

- 1) des arrêtés de conflit
- 2) des réquisitions du comptable.

Article 4 : Le Préfet délégué pour l'égalité des chances et la Secrétaire générale de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2022

La Préfète du Val-de-Marne

Signé

Sophie THIBault

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD